



# MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

## Compte rendu Conseil Municipal du 11 juin 2020.

Par suite d'une convocation en date du 04/06/2020 les membres composant le conseil municipal de la commune de Manteyer se sont réunis à la mairie à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, maire.

La convocation a été affichée le 05 juin 2020.

**Présents :** Robert PAUCHON – Sandrine OSINGA – Georges ALLEMAND – Amandine ARNAUD – Pablito LORIDON – Antoine LE MAGADURE – Dorine TESSA – Joëlle IMBERT- Michel PONS.

**Absent excusé représenté :** Vincent BUMAT (pouvoir à Mr Robert PAUCHON)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

### Ordre du jour :

- **Délégation d'attribution du conseil municipal au maire.**
- **Indemnités maire et adjoints**
- **Délégués ou représentants CCBD, SCOT, SyME05, Communes Forestières, CNAS, IT05, SICTIAM etc.**
- **Commissions communales**
- **Vote des 4 taxes**
- **Questions diverses.**

Le conseil municipal a désigné Madame Dorine TESSA, pour remplir les fonctions de secrétaire.

### Délégations d'attribution à Monsieur le Maire

Le conseil municipal considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales (alinéa de 1 à 21) ;

A voté pour : 9

Abstention : 1 (S. OSINGA)

### Indemnités du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 433 habitants,

Décide

Qu'à compter du 24 mai 2020 soit le lendemain de l'installation du conseil municipal le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Maire : 25.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

1er adjoint : 9.90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

2<sup>ème</sup> adjoint 9.90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique  
3<sup>ème</sup> adjoint : 9.90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

A voté contre : 0  
Abstention : 0  
Ont voté pour : 10

**Délégués ou représentants CCBD, SCOT, SyME05, Communes Forestières, CNAS, IT05, SICTIAM, Commission d'appel d'offres, correspondant défense.**

- **Délégués à la CCBD** : Robert PAUCHON, délégué titulaire  
Sandrine OSINGA, déléguée suppléante  
Ont voté pour : 10
- **Représentants aux communes forestières**  
Titulaire : Vincent BUMAT ont voté pour : 10  
Suppléant : Antoine LE MAGADURE ont voté pour : 9 Abstention : 1 (A. LE MAGADURE)
- **Délégué au SCOT**  
Titulaire : Pablito LORIDON ont voté pour : 9 Abstention : 1 (P. LORIDON)  
Suppléant : Sandrine OSINGA ont voté pour : 9 Abstention : 1 (S. OSINGA)
- **Délégué au SyME05**  
Titulaire : Georges ALLEMAND ont voté pour : 9 Abstention : 1 (G. ALLEMAND)  
Suppléant : Michel PONS ont voté pour : 9 Abstention : 1 (M. PONS)
- **Représentants aux Communes Forestières**  
Titulaire : Vincent BUMAT ont voté pour : 10  
Suppléant : Antoine LE MAGADURE ont voté pour : 9 Abstention : 1 (A. LE MAGADURE)
- **Délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**  
Mme Amandine ARNAUD déléguée représentant les élus  
Mme PAUCHON Sylvie déléguée représentant le personnel  
Ont voté pour : 10
- **Représentant à IT 05**  
Mme Sandrine OSINGA ont voté pour : 9 a voté contre : 1 (P. LORIDON)
- **Délégués au SICTIAM**  
Titulaire : Georges ALLEMAND ont voté pour : 9 Abstention : 1 (G. ALLEMAND)  
Suppléant : Michel PONS ont voté pour : 9 Abstention : 1 (M. PONS)
- **Commission d'appel d'offres (CAO)**  
Titulaires : Sandrine OSINGA – Joëlle IMBERT – Michel PONS  
ont voté pour : 9 Abstention : 1 (M. PONS)  
Suppléants : Dorine TESSA – Pablito LORIDON – Antoine LE MAGADURE  
ont voté pour : 9 Abstention : 3 (Pablito LORIDON – D. TESSA – A. LE MAGADURE)
- **Commission des Impôts**
- **Correspondant défense**  
Amandine ARNAUD ont voté pour : 10

**Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. Il précise qu'aux termes de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 est égal au taux appliqué sur la commune en 2019. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2020 a adopté à l'unanimité des membres présents les taux comme suit :

- Taxe d'habitation	12.41 %
- Foncier bâti	14.97 %
- Foncier Non Bâti	86.21 %

### Questions diverses

- Délégations des adjoints Sandrine OSINGA, pôle eau –assainissement et travaux  
Georges ALLEMAND, pôle finances  
Amandine ARNAUD, pôle social  
Mme Dorine TESSA et Mr Antoine LE MAGADURE représenteront la commune auprès de l'école de la Roche des Arnauds.
- Démission d'Annabelle MARIN  
Monsieur le Maire informe les élus de la démission d'Annabelle MARIN.
- Entretien des chemins communaux  
Le fauchage des bords de route d'une partie des chemins communaux, environ 10 km (2 côtés sur 5km), sera confié à la société REN Nature pour un devis de 2280 € TTC.  
Il sera nécessaire de prévoir un deuxième passage dans le courant de l'été avec une partie élagage, des devis seront demandés.
- Nuisances au quartier des Allemands  
Mme AMBIANTI possède plus d'une douzaine de chiens et les habitants du quartier subissent des nuisances sonores et olfactives, les chiens sont nourris de carcasses animales.  
Plusieurs actions ont été menées, constat d'huissier, pétition des habitants et visite du service DDCSPP accompagné des gendarmes.
- Point d'actualité du covid 19  
Les mariages sont autorisés depuis le 2 juin, les cérémonies religieuses sont autorisées sans limite de personnes à condition de respecter les règles applicables au COVID. Néanmoins les réunions extérieures de plus de 10 personnes restent toujours interdites. Dans les salles des fêtes, aucune activité dansante et dans la mesure du possible rester assis avec 1m5 d'espace entre chaque chaise.
- Inauguration de l'Église  
Inauguration de l'église le 18 Juillet 2020 à 17h30. Le Maire reprendra contact avec le Père FOURNIER pour établir le programme. Ayant un mariage civil à la même heure Monsieur le Maire demande à un élu de le représenter. Monsieur Pablito LORIDON s'en chargera.
- Fleurs et cimetière  
L'entretien des fleurs sera effectué à tour de rôle par Robert PAUCHON, Pablito LORIDON et Antoine LE MAGADURE  
Pour le cimetière il faudra prévoir d'arracher les plantes, Pablito LORIDON se renseignera auprès d'un organisme qui pourrait intervenir manuellement.
- Assurances  
Une visite est programmée mardi 16 juin avec Mr BRUYANT agent d'assurance AXA pour faire le point sur l'ensemble des biens assurés de la commune.  
Si les biens de la station de Céüze sont de la propriété de la commune il est nécessaire de les assurer. La commune pourrait être tenue responsable en cas d'accident.
- Voirie  
Dans le cadre de l'enveloppe cantonale, le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention de 5716 € pour l'entretien de la voirie communale.
- CCB  
La prochaine réunion aura lieu le lundi 6 juillet à 18h30 pour l'élection du Président.

La séance est levée à 21h30

Manteyer le 15/06/2020  
Le Maire  
Robert PAUCHON.

